



CP 334 – Loteries Publiques Indexation février 2025 + 2%

Pourquoi est-ce que mon salaire augmente ?

Le coût de la vie augmente fortement ces dernières années de par la montée du prix des factures pour le gaz, l'électricité, le carburant et des produits dans les magasins. Afin de contrer cela, des réglementations fédérales imposent un mécanisme d'indexation.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation ?

Le salaire minimum augmente dès le 1er février 2025.

Comment mon salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de 2 % sur **les salaires barémiques**.

Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti (CAO no. 43)

	Salaire mensuel	Salaire horaire (38h/s)
18 ans	2.111,89	12,8252

Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti pour les jeunes

	Pourcentage	Salaire mensuel	Salaire horaire (38h/s)
18 ans (CCT 43)	100,00%	2.111,89	12,8252
17 ans (CCT 50)	73,00%	1.541,68	9,3624
16 ans et moins (CCT 50)	67,00%	1.414,97	8,5929

Revenu Minimum Mensuel Moyen Garanti pour les étudiants

	Pourcentage	Salaire mensuel	Salaire horaire (38h/s)
21 ans (CCT 43)	100,00%	2.111,89	12,8252
20 ans (CCT 50)	90,00%	1.900,70	11,5427
19 ans (CCT 50)	85,00%	1.795,11	10,9015
18 ans (CCT 50)	79,00%	1.668,39	10,1319
17 ans (CCT 50)	73,00%	1.541,68	9,3624
16 ans et moins (CCT 50)	67,00%	1.414,97	8,5929